

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le TROIS du mois de NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 27 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, CHARMENTRAY, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, BOYER à MAINAGE, GAUTIER à LE PROVOST, JULIENNE à BOIRON, LE COZ à VELLA, MULLER à SCHAEFFER-MORIN

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-88

MONUMENT COMMÉMORATIF - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire soumet à l'Assemblée la demande d'une subvention auprès du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour l'édification d'un nouveau monument commémoratif dans le square aménagé à proximité de l'église.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-deux voix pour et cinq contre (*Mesdames HOUSTLER, JEZEQUEL, SCHAEFFER-MORIN, messieurs LANGLAIS, MULLER*),

Vu l'article L2122-22 alinéa 26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'installation d'un nouveau monument commémoratif pour un montant de 13 122 €,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention, au taux maximal, auprès du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour le projet d'édification d'un nouveau monument commémoratif dans le square aménagé à proximité de l'église.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

